

**Annexe 4 : Formulaire de demande de dispense d'épreuve au baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation –  
Session 2021 (hors dispenses dans le cadre d'un aménagement d'épreuve)**

Référence réglementaire : [Arrêté du 6 novembre 2019 relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation](#)

Je soussigné(e) : NOM ..... Prénom : ..... N° inscription : .....

Candidat (e) à la **session 2021** du baccalauréat de la :

Voie générale

Voie technologique  Préciser la série : STMG  ST2S  STL  STI2D  STD2A  STHR  S2TMD

**Demande** (à formuler au moment de l'inscription, **sous réserve de produire tout justificatif ouvrant droit à cette demande de dispense**) **à être dispensé(e) de(s) l'épreuve(s) suivante(s)** (cocher la case correspondant à votre situation de dispense dans le tableau ci-dessous) :

<b>Evaluations communes en LVB (étrangère ou régionale) EC de 1<sup>ère</sup> et terminale</b>	Voie générale ou Voie technologique	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle dans laquelle la langue vivante B n'est pas un enseignement obligatoire <input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés, moins de 2 années immédiatement avant leur classe de terminale, dans un pays autre que la France dans lequel la LV B n'est pas un enseignement obligatoire ( <i>Fournir justificatif ou attestation du chef d'Etablissement</i> ) <b>Article 1</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a> <i>Nota : Les candidats au baccalauréat général ou technologique bénéficiant de la dispense prévue au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>nd</sup> alinéa du présent article sont autorisés à choisir une LV C, à condition qu'elle ne fasse pas partie de la liste des langues pouvant être choisies en épreuve de langue vivante obligatoire.</i>
<b>Evaluation commune de l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale</b>	Voie générale ou Voie technologique	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie technologique <input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat technologique scolarisés avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie générale <input type="checkbox"/> Candidats de la voie technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale d'une autre série technologique <b>Article 2</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a>
<b>Evaluation commune de 1<sup>ère</sup> en enseignement scientifique</b>	Voie générale	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie technologique <b>Article 2</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a>
<b>Evaluations communes de 1<sup>ère</sup> en Mathématiques (voie technologique)</b>	Voie technologique	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat technologique scolarisés avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie générale <b>Article 2</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a>
<b>Ensemble des évaluations communes de la classe de 1<sup>ère</sup></b>	Voie générale ou Voie technologique	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle <b>Article 2</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a>
<b>Epreuve anticipée de français</b>	Voie générale ou Voie technologique	<input type="checkbox"/> Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle <b>Article 2</b> de l' <a href="#">Arrêté du 6 novembre 2019</a>

**Attestation du Chef d'Établissement**

A ..... Le .....  
Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement

**Le Candidat**

A ..... Le .....  
Signature du candidat  
Signature du représentant légal  
(Obligatoire si candidat de moins de 18 ans)